

Diffusion de chansons et musiques profanes aux mariages et funérailles

Il arrive fréquemment qu'à l'occasion de mariages ou de funérailles, des familles demandent la diffusion d'enregistrements de musiques et de chansons profanes. « Nous aimons beaucoup cette musique », disent les futurs mariés ; « c'était la chanson préférée de notre père » dit la famille en deuil. Les responsables de célébration se trouvent confrontés à des demandes allant de Vivaldi au Grand Bleu en passant par Johnny Halliday ou Jean Ferrat.

Peut-on tout accepter, sans contrarier le projet de l'Église et l'attente profonde des personnes ? Peut-on tout refuser, sans risquer de blesser les personnes ?

Que fait l'Église quand elle célèbre ?

C'est la première réflexion à proposer aux familles.
Quelle que soit la célébration, l'Église fait un acte communautaire.

Ainsi la première communion n'est pas seulement la fête des enfants mais celle de la communauté qui loue le Christ pour l'eucharistie offerte à tous. Le mariage n'est pas seulement la fête des mariés, mais aussi de l'Église qui trouve dans l'amour des fiancés un signe de l'amour de Dieu. Et aux funérailles, si les proches aiment faire l'évocation du défunt, le peuple de Dieu veut aussi prier le Christ ressuscité.

Toute célébration vise à rencontrer le Christ

Qui plus est, c'est lui, le premier, qui vient à notre rencontre. Une auto-célébration n'est pas une célébration chrétienne, les chrétiens le savent, puisqu'ils entendent chaque dimanche une Parole qui n'est pas la leur et qui parfois les dérange.

La communauté hérite d'un rituel

Il est comme un chemin qui aide les hommes à effectuer chrétiennement l'engagement du mariage ou le travail de deuil. Les fidèles disent des paroles qui viennent de plus loin qu'eux-mêmes ; c'est le cas du « Notre Père ». L'Église transmet le rituel en disant : « voici ce qui a permis à d'autres de voir le mystère de leur vie ; nous vous le proposons. »

Chaque fois qu'elle célèbre, la communauté regarde l'avenir

Elle accepte l'invitation à changer de vie, et elle loue le Dieu qui fait toute chose nouvelle et nous devance par son pardon. Dans le mariage, l'amour est transformé par le Christ au point de devenir un signe de l'amour de Dieu. Aux funérailles, la manière de réfléchir à l'au-delà est

transformée par l'Évangile de la résurrection. Parce qu'elle oriente vers l'avenir, l'Église ne se satisfait pas de ce qui lie au passé.

En célébration, la musique n'est pas un décor

Elle est liée aux rites : rendre grâce pour un amour ; confier un défunt au Dieu d'amour... Au vu des rites, on cherche la place qui convient à la musique demandée.

Dans le cas des mariages

Dans le cadre de la préparation, le célébrant (et/ou un membre de l'équipe d'animation de la célébration) réfléchit avec les fiancés sur la musique et les chants. S'il y a un organiste, il doit être associé à la réflexion, car c'est lui qui assurera les pièces et les accompagnements. Fiancés, ministre et organiste peuvent écouter la musique enregistrée souhaitée, en vérifier la convenance quant aux paroles et au climat qu'elle crée, et définir le moment de sa diffusion.

- **L'entrée**

On peut se mettre d'accord sur un temps d'accueil plus développé. Pendant le cortège d'entrée, tous auront regardé les futurs époux (et pris des photos) : ce serait une autre manière de les regarder que d'écouter la musique qu'ils ont souhaitée. Après cette mise en présence des futurs époux, vient le moment de la mise en présence de Dieu : le prêtre ou le diacre fait la salutation. Ainsi apparaît l'altérité de Dieu.

- **La liturgie de la parole de Dieu**

Elle n'est pas le moment d'une musique profane.

- **La signature des registres et la sortie du cortège**

Ils peuvent être les temps d'écoute d'une musique profane. Grâce à la rencontre du Christ, les mariés et leurs amis ne retournent pas à leur vie tout à fait comme avant. La musique qu'ils aiment peut prendre un sens nouveau si elle accompagne leur départ de l'église.

D'autres musiques

Le silence permet d'être présent à soi, aux autres, à Dieu. Sachons lui faire sa place.

La musique des cloches est à redécouvrir. Pour qu'elle soit entendue, il ne faut pas qu'un instrument ou un diffuseur de musique se fassent entendre en même temps.

Les mariages et les funérailles réunissent des assemblées qui, souvent, chantent peu. Si l'on dispose d'un petit groupe de chant ou d'un instrumentiste même modeste, il est préférable de leur confier le soin de faire de la musique plutôt que de recourir à des enregistrements. Sinon, on peut diffuser des musiques enregistrées et donc en proposer aux familles.